

HONORAIRES TTC au 01 janvier 2023 (TVA au taux en vigueur de 20%)

VENTE	MODALITES	CHARGE
Appartement, maison, terrain	4,31 % du prix de vente avec un minimum de 5000,00 €	Vendeur
Garage	13,33 % du prix de vente avec un minimum de 2000,00 €	Vendeur
Autres locaux	5,66 % du prix de vente avec un minimum de 7000,00 €	Vendeur
LOCATION	MODALITES	CHARGE
Locaux d'habitation nus (soumis à la loi du 6 juil. 1989)		
Entremise et négociation	30,00 € forfaitaires	Bailleur
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	85% de 1 mois de loyer 85% de 1 mois de loyer plafonné à 10 € / m ² en zone tendue, 8 € / m ² en zone non tendue	Bailleur Locataire
Etat des lieux	15 % de 1 mois de loyer 15 % de 1 mois de loyer plafonnés à 3 € / m ²	Bailleur Locataire
Avenant au bail, changement de locataire	200,00 €	locataire
Locaux de droit commun vides (négociation, rédaction de bail, état des lieux)	100 % de 1 mois de loyer 100 % de 1 mois de loyer	Bailleur Locataire
Locaux professionnels (négociation, rédaction de bail, état des lieux)	200 % de 1 mois de loyer	Locataire
Garage (négociation, rédaction de bail, état des lieux)	100,00 € 100,00 €	Bailleur Locataire
GESTION	MODALITES	CHARGE
Locaux d'habitation nus (soumis à la loi du 06/07/89)	6,00 % de tous les encaissements	Bailleur
Locaux professionnels ou commerciaux	6,00 % de tous les encaissements	Bailleur
Garage	15,00 % de tous les encaissements	Bailleur
Garantie des Loyers impayés (Versalis Solutions)	2,20 % de tous les encaissements	Bailleur
Honoraires de gestion assurance loyers impayés	1 % de tous les encaissements	Bailleur
Ouverture dossier contentieux locataire	50,00 €	Bailleur
Ouverture dossier de sinistre assurance	100,00 €	Bailleur
LOCATION dans le cadre d'un mandat de gestion	MODALITES	CHARGE
Locaux d'habitation nus (soumis à la loi du 6 juil. 1989)		
Entremise et négociation	30,00 € forfaitaires	Bailleur
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	65 % de 1 mois de loyer 65 % de 1 mois de loyer plafonnés à 10 € / m ² en zone tendue, 8 € / m ² en zone non tendue	Bailleur Locataire
Etat des lieux	15 % de 1 mois de loyer 15 % de 1 mois de loyer plafonnés à 3 € / m ²	Bailleur Locataire
Avenant au bail, changement de locataire	200,00 €	Locataire
Locaux de droit commun vides (négociation, rédaction de bail, état des lieux)	100 % de 1 mois de loyer 100 € de 1 mois de loyer	Bailleur Locataire
Locaux professionnels (négociation, rédaction de bail, état des lieux)	200 % de 1 mois de loyer	Locataire
Garage (négociation, rédaction de bail, état des lieux)	100,00 € 100,00 €	Bailleur Locataire

SAS Renoult Immobilier au capital de 16 000 €. RCS Lille 409 481 926.

206 rue des Fusillés, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Carte Professionnelle CPI 5906 2016 000 009 806 délivrée par la CCI Grand Lille.

Garantie 200 000 € en gestion et 160 000 € en transaction par GALIAN 89 rue la Boétie, 75008 Paris.

Tél : 03 20 84 03 20 Mail : agence@renoult-habitat.com Site : www.renoult-habitat.com